

La mutualité à Bordeaux à travers les sociétés de secours mutuels (1810-1914), Yann Delbrel. Thèse pour le doctorat de droit, soutenue à l'université Montesquieu Bordeaux-IV, novembre 2002.

Histoire de la Mutualité des Alpes-Maritimes de 1832 à nos jours, Bernard Gibaud, Olivier Vernier, David Lamoureux et Hervé Tiffon, Nice, Mutualité française Alpes-Maritimes, 2004, 118 p.

La Mutualité de la Loire face aux défis. Enracinement local et enjeux nationaux (1850-1980), Dominique Dessertine, Olivier Faure et Didier Nourrisson. Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2005, 310 p.

Michel Dreyfus

Numéro 297, juillet 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021854ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021854ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dreyfus, M. (2005). Compte rendu de [*La mutualité à Bordeaux à travers les sociétés de secours mutuels (1810-1914)*], Yann Delbrel. Thèse pour le doctorat de droit, soutenue à l'université Montesquieu Bordeaux-IV, novembre 2002. / *Histoire de la Mutualité des Alpes-Maritimes de 1832 à nos jours*, Bernard Gibaud, Olivier Vernier, David Lamoureux et Hervé Tiffon, Nice, Mutualité française Alpes-Maritimes, 2004, 118 p. / *La Mutualité de la Loire face aux défis. Enracinement local et enjeux nationaux (1850-1980)*, Dominique Dessertine, Olivier Faure et Didier Nourrisson. Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2005, 310 p.] *Revue internationale de l'économie sociale*, (297), 88-90. <https://doi.org/10.7202/1021854ar>

Tous droits réservés © Recma, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTES DE LECTURE

La mutualité à Bordeaux à travers les sociétés de secours mutuels (1810-1914)

Yann Delbrel. Thèse pour le doctorat de droit, soutenue à l'université Montesquieu Bordeaux-IV, novembre 2002.

Histoire de la Mutualité

des Alpes-Maritimes de 1832 à nos jours

Bernard Gibaud, Olivier Vernier, David Lamoureux et Hervé Tiffon, Nice, Mutualité française Alpes-Maritimes, 2004, 118 p.

La Mutualité de la Loire face aux défis Enracinement local et enjeux nationaux (1850-1980)

Dominique Dessertine, Olivier Faure et Didier Nourrisson. Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2005, 310 p.

Je m'étais déjà réjoui, dans un précédent numéro de la *Recma* (n° 291, février 2004), du fait que l'histoire de la mutualité, trop longtemps délaissée, se trouvait maintenant en plein essor : ces trois publications en font brillamment la preuve. Tout d'abord, l'importante thèse de Yann Delbrel offre la particularité heureuse d'être écrite par un juriste : il faut ici se féliciter du fait que, comme cela fut souvent le cas au début du XX^e siècle, des juristes s'emparent de l'histoire de la mutualité.

Apparue dès 1838 sous la forme de la caisse de secours fondée par Félix Girard, la mutualité a, dès lors, fortement marqué la société bordelaise. La Caisse Girard a été constituée par des notables qui jugeaient insuffisante l'action des sociétés de secours mutuels traditionnelles ; cette mutualité de notables précède donc assez sensiblement, une quinzaine d'années, la mutualité que Napoléon III patronnera à partir des débuts du Second Empire. La mutualité bordelaise, qui annonce ce changement, en profite également. Foncièrement pragmatiques, les sociétés de

secours mutuels bordelaises cherchent d'abord à répondre aux aspirations de la population et à améliorer sa vie quotidienne. Légitimée par la législation de 1852, la mutualité bordelaise ne contribue guère à faire évoluer les structures sociales de la capitale girondine, qu'elle reflète plus qu'elle ne précède.

Avec la III^e République et la Charte de la mutualité (1898) s'ouvre un véritable âge d'or pour la mutualité, dont les principes et l'action rejoignent le projet républicain. A Bordeaux, cette évolution est favorisée par la présence de figures d'exception parmi lesquelles le docteur Philippe Gyoux, pionnier en matière de défense des droits de la femme en mutualité, est un des plus importants. Il se développe alors un véritable militantisme mutualiste, proche des républicains de centre gauche et influencé par le solidarisme de Léon Bourgeois. Cet essor, toujours placé sous le sceau du pragmatisme, se caractérise par son dynamisme, par l'importance des réalisations mutualistes – et pas exclusivement dans le domaine de la maladie – qui font de Bordeaux l'un des hauts lieux de la mutualité de l'Hexagone. Les mutualistes bordelais obtiennent ces résultats parce que, de façon atypique, ils savent nouer des relations pacifiées avec les médecins.

Il existe toutefois des ombres à ce tableau. Tout d'abord, ce ne sont pas les couches sociales les plus modestes qui se tournent vers la mutualité. On retrouve ici un phénomène d'ordre national selon lequel la mutualité s'adresse en priorité aux populations qui ont les moyens relatifs de s'offrir « leur » protection sociale. Par ailleurs, le niveau des prestations mutualistes est modeste. Enfin, le nombre de bénéficiaires mutualistes, comparé à l'ensemble de la population, reste assez restreint. Il ne faut pas conclure pour autant au caractère marginal de la mutualité à Bordeaux : bien au contraire, elle tend à favoriser l'émergence

de couches nouvelles dans la capitale girondine. Une page se tourne avec la Première Guerre mondiale, qui, parmi ses conséquences immenses, bouleverse la protection sociale et ouvre la voie qui conduira en 1930 aux assurances sociales. Reposant sur de très nombreuses sources parfaitement exploitées, agréable à lire, cette thèse dépasse, et de loin, le seul cadre d'une monographie régionale, ce qui serait déjà considérable compte tenu des lacunes historiographiques en la matière. C'est la raison pour laquelle il faut souhaiter que ce travail remarquable fasse l'objet d'une publication dans les meilleurs délais. L'ouvrage publié par l'Union mutualiste des Alpes-Maritimes montre qu'une histoire plus institutionnelle peut également beaucoup nous apporter : tel est le cas pour la mutualité de ce département. Il s'agit d'une mutualité « classique » dont la mise en œuvre s'effectue dans un territoire marqué par le passage, en 1860, de la souveraineté des Etats sardes à la France. Dans ce département peu industrialisé, la mutualité ne saurait, à ses débuts, prendre l'ampleur qu'elle connaît dans d'autres régions davantage touchées par l'industrialisation ; de plus, comme on le sait, la mutualité aura toujours du mal à s'implanter dans le monde agricole. Le seul milieu véritablement industriel des Alpes-Maritimes est celui des parfumeurs ; leur paternalisme étant limité, ils sont peu enclins à créer des œuvres sociales de quelque nature que ce soit. De plus, les caisses d'épargne, dominées par les notables, ne s'adressent guère aux couches modestes de la population auxquelles elles sont en principe destinées. Dès lors, l'économie sociale est la grande absente du département : la mutualité va-t-elle profiter d'une telle situation ? Il ne semble pas que ce soit le cas : les premiers pas de la mutualité dans les Alpes-Maritimes sont lents. Toutefois, les choses changent à partir de la Belle Époque, où la mutualité se décline sous diverses formes : scolaire, maternelle, etc. Par ailleurs, dans ce département où l'immigration italienne est considérable, se constituent de nombreuses sociétés « étrangères », encadrées pour la plupart par des notables, par ailleurs influents dans l'ensemble de la mutualité du

département. On ne connaît pratiquement rien sur les formes mutualistes qu'ont mises en place depuis un siècle les très nombreux immigrés en France : sur ce point, cet ouvrage ouvre des pistes très fécondes. Enfin, c'est à partir de la Belle Époque qu'émergent d'importantes figures parmi lesquelles Ernest Lairolle, auquel succédera, après les années difficiles de la Grande Guerre, Edouard Grinda. Dès lors, l'histoire de la mutualité des Alpes-Maritimes tend à rejoindre celle du mouvement national, que ce soit à travers l'organisation de sa fédération départementale, puis de la « bataille » des assurances sociales à partir de 1930, sans oublier le développement de caisses agricoles locales.

Les auteurs n'éludent pas, bien au contraire, les années complexes de la Seconde Guerre et il faut d'autant plus les en remercier que l'histoire de la mutualité durant cette période reste trop souvent une page blanche. Ils présentent aussi Henriette Massot-Devèze, présidente de la fédération interdépartementale de 1936 à 1941, la seule femme à occuper alors de telles responsabilités en mutualité. L'ouvrage décline ensuite, notamment à travers le témoignage de plusieurs acteurs, les grandes étapes de l'histoire de la mutualité des Alpes-Maritimes jusqu'à nos jours. Enfin, il bénéficie d'une illustration abondante qui en rend la lecture fort plaisante.

Tout aussi stimulante est l'histoire de la mutualité dans la Loire. On a au contraire ici affaire à un département touché précocement et très fortement par l'industrialisation. Marquée par les fortes figures d'Eugène Joly puis de Joannès Peillon, la mutualité de la Loire connaît le succès dès la Belle Époque, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, elle réussit dès ces années à mettre sur pied une structure départementale efficace : si de nombreuses petites sociétés fraternelles subsistent, elles font toutefois le pari de se structurer et n'hésitent pas à abandonner une partie de leurs prérogatives à un organisme fédérateur. Aussi, la mutualité devient, dans le département, un mouvement social puissant capable de construire des œuvres sociales importantes. Une telle centralisation, alors assez exceptionnelle en mutualité,

s'explique par la vitalité de son principal dirigeant, Joannès Peillon ; elle n'en est pas moins largement profitable à tous les mutualistes. Toutefois, et là encore on rejoint l'histoire nationale, en 1914 les mutualistes de la Loire ne regroupent qu'une petite minorité de la population. Comme pour le reste des mutualistes de l'Hexagone, la Grande Guerre interrompt avec brutalité un développement rapide mais trop bref, qui n'a pas eu suffisamment de temps pour s'implanter plus largement dans la société française. Mais dans la Loire, les réussites de la Belle Époque survivront aux quatre ans de guerre, notamment à travers la clinique mutualiste qui, dans les décennies 1920-1930, rend à la population du département des services bien supérieurs à ceux des hôpitaux. Ces derniers entament à peine, en effet, les débuts d'une modernisation dont on ne verra pas les résultats avant trois décennies. Aussi, les mutualistes de la Loire sont bien placés pour jouer, à partir de 1930, un rôle incontournable dans le dispositif des assurances sociales et porter leur mouvement à une puissance encore accrue.

Ces succès ont aussi leurs revers : ils conduisent en particulier à un relatif enlèvement de la mutualité dans des tâches gestionnaires. La puissance de la mutualité dans la Loire se paie au prix de son institutionnalisation, plus précoce, à n'en pas douter, que celle de la moyenne nationale du mouvement. La gestion quotidienne des assurances sociales accapare les responsables mutualistes, contraints par ailleurs à une professionnalisation accrue de leur personnel et de leurs services. Dans ces conditions, la mutualité accompagne l'évolution sociale plus qu'elle ne la provoque et se fait toujours davantage un mouvement gestionnaire. Certes, passé le choc de la Libération et de l'instauration de la Sécurité sociale, on la verra à plusieurs reprises, notamment dans les décennies 1960-1970, se mobiliser contre des mesures des différents gouvernements jugées antisociales, mais ces périodes de contestation se révéleront assez brèves : la puissance incontestable de la mutualité va de pair avec le désengagement croissant de ses adhérents.

Ces trois ouvrages illustrent donc, chacun à sa façon, la diversité mutualiste spécifique de différents départements. Si la mutualité repose, à l'échelon national comme dans la plus petite société de base, sur un substrat de valeurs communes, de telles études montrent combien ces valeurs peuvent se décliner sur des réalités sociales multiples et donner une infinie variété au mouvement mutualiste.

Michel Dreyfus ●

**Exclusion et liens financiers :
l'exclusion bancaire des particuliers**

Rapport du Centre Walras 2004.

*Sous la direction de Georges Gloukoviezzoff.
Préface de Jean-Louis Borloo, ministre
de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion
sociale. Economica, 2005.*

Le sixième rapport du Centre Walras⁽¹⁾ de l'université Lumière Lyon-II porte spécifiquement sur l'exclusion bancaire des particuliers (ou des « ménages ») dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Il n'aborde donc pas, dans cette édition 2004, les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprise et les artisans qui peuvent relever aussi du phénomène de l'exclusion bancaire.

L'exclusion bancaire y est définie comme « *le processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés d'accès et/ou d'usage dans ses pratiques bancaires, qu'elle ne peut pas ou plus mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne. Une situation d'exclusion bancaire n'est donc définissable que par rapport aux conséquences sociales des difficultés d'accès et d'usage qui la composent.* » Elle est donc à la fois une conséquence du phénomène global de l'exclusion sociale et l'une de ses causes principales, surtout dans les pays avancés dans la voie de la financiarisation des rapports sociaux, comme la France.

(1) Elaboré sous la direction du Georges Gloukoviezzoff et logiquement préfacé par Jean-Louis Borloo, suite à la création d'un fonds destiné à la lutte contre l'exclusion bancaire prévu dans la loi de cohésion sociale et déjà inscrit dans la loi Aubry de 1998 contre les exclusions.